

Congrès international de médecine de Paris, 2-9 août 1900

Le comité exécutif français rappelle aux membres du corps médical canadien les articles du Règlement contenant les conditions d'admissibilité au congrès et d'inscription pour communications dans les sections.

I. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU CONGRÈS

Seront membres du congrès :

1. Les docteurs en médecine qui en feront la demande.
2. Les savants qui seront présentés au comité exécutif français par leur comité national.

Tout membre au congrès recevra sa carte d'admission, après avoir fait parvenir un versement de 25 francs (\$5.00) au trésorier général du congrès, Dr Duflocq, 64 rue de Miromesnil, Paris, ou au Dr J. T. Loranger, secrétaire, 999 rue Saint-Denis, Montréal. Cette carte sera nécessaire pour pouvoir profiter des avantages faits aux membres du congrès.

En faisant parvenir leur cotisation au trésorier ou à leur comité national, les membres du congrès devront écrire lisiblement leurs noms, qualités et adresse, joindre leur carte de visite et indiquer dans laquelle des 27 sections et sous-sections ils veulent se faire inscrire.

II. CONDITION D'INSCRIPTION POUR COMMUNICATIONS DANS LES SECTIONS

Tout membre du congrès qui désire faire une communication dans sa section devra faire parvenir au secrétaire de cette section, avant le 1er mai 1900, le titre et le résumé de sa communication.

Pour faciliter cette formalité, le comité exécutif rappelle les noms et adresses des secrétaires des sections à Paris :

1. Anatomie comparée : Auguste Petit, 6 rue Saint-André des Arts.
2. Anatomie descriptive : Riffel, 7 rue de l'École de Médecine.
3. Histologie et Embryologie : Retterer et Loisel, 15 rue de l'École de Médecine.
- Physiologie, Physique et Chimie biologiques : Dastre à la Sorbonne ; Gley, 14 rue Monsieur le Prince ; Weiss 23 avenue Jules-Janin.
5. Pathologie générale et Pathologie expérimentale : Charrin, 11 avenue de l'Opéra ; Roger, 4 rue Perreault.